

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 25 septembre 2018 à 20 H 45

Convocation du 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-cinq septembre, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVALIER Daniel, Maire.

Présents : Monsieur Daniel CHEVALIER, Maire, Mesdames Françoise ESTEOULE, Sabine BREDOUX, Messieurs Jacques RADÉ, Franck PAILLOUX, Philippe BAPTIST adjoints, Mesdames Valérie ABRIOUX, Marie-José GOULD, Sandrine GILBERT, Carole JACQUES, Messieurs Julien BAEYAERT, Lucien COCHARD, Alain FRANGI, conseillers municipaux

Avaient donné pouvoir: Monsieur Jean-Pierre SIVADIER à Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Guy BRANET à Monsieur Lucien COCHARD

Absents: Mesdames Héloïse BONIFACE ACHILLE, Lucile ESNAULT, Nicolas DESCAMPS

Secrétaire de séance : Madame Sabine BREDOUX

A la demande de Monsieur le Maire, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Gérard DEBOUT.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 est adopté

II. INTERCOMMUNALITÉ-SDESM : Adhésion des communes de Bagneaux-Sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy (18/09/51)

VU l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'extension de périmètre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale,

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

VU la délibération n° 2018-36 et 2018-40 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy

III.FINANCES/BUDGET COMMUNAL: Décision modificative n°4 (18/09/52)

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°18/03/20 en date du 27 mars 2018 approuvant le budget primitif de la commune 2018,

CONSIDÉRANT la demande de la Trésorerie concernant la récupération de la TVA,

CONSIDÉRANT les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département,

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépense en €	Recette en €
23	2313	Immos en cours-constructions	+44 000 ,00	
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	+ 240,00	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 563.39	
10	10222	FCTVA		+ 309 186 ,55
13	1323	Département		+ 3 067,00
13	1328	Autres		+ 5 112,00
16	1641	Emprunts		-272 565,16
		TOTAL	+ 44 803,39	+ 44 803,39



LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSÉ DU MAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ.

DÉCIDE de modifier comme suit les inscriptions budgétaires telles que présentées ci-dessus.

IV. Questions diverses

INFORMATIONS

A partir du 1^{er} janvier 2019, la commune dépendra de la Trésorerie de Magny-le Hongre et non plus Provins.

Depuis le 27 août 2018, la commune est rattachée à la Sous-Préfecture de Torcy.

SPR Secteur de Protection Renforcée (anciennement AVAP Aire de Valorisation du Patrimoine)

Monsieur le Maire expose l'avancée de l'étude du SPR. L'état actuel du projet n'étant pas satisfaisant, le Conseil Municipal demande une rencontre avec le cabinet avant de décider d'accorder une rémunération supplémentaire pour terminer le document et le mettre à jour.

ZAC DE LA GARENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de construction d'un site hôtelier sur le secteur de l'ancienne Zac de la Garenne lui a été présenté par un promoteur. Ce projet est compatible avec le PLU de la commune en terme de programme. Quelques détails nécessiteraient une adaptation du règlement Une réunion de travail sera organisé avec le promoteur et la commune pour préciser le projet.

RUE DE PARIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction de 15 logements rue de Paris .La commission Urbanisme avait émis un avis positif mais le projet déposé par le constructeur ne correspond pas à ce qu'avait vu les élus. Monsieur le Maire a demandé au promoteur de reprendre son projet. Un nouveau projet est présenté ce jour. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet présenté.

VIDEOPROTECTION

Monsieur BAPTIST présente le projet de Vidéoprotection.

ALSH

Suite au passage de la Protection Maternelle Infantile, la commune devrait recevoir prochainement un accord d'augmentation des effectifs des enfants au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. La capacité d'accueil maximum sera portée de 40 à 60 enfants avec une répartition entre les maternelles et les élémentaires. Cette capacité d'accueil sera effective après les vacances de la Toussaint.

FESTIVAL UKULELE

Malgré le mauvais temps, le Festival de Ukulélé qui s'est tenu ce week-end sur la commune a été une belle réussite. Le Maire remercie les organisateurs et l'ensemble des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures